



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SOULIGNE-SOUS-BALLON**

Date de convocation :
19 avril 2025

Date d'affichage :
19 avril 2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 8
Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai, à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur David CHOLLET.

Etaient présents : Mmes GRATEDOUX Chantal, GOURMEL Aurélie, MM. CHOLLET David, GUELFY Cyrille, LAUNAY Vincent, POMMIER Olivier, TORTEVOIS Fabien et TOUZARD Michel.

Absents excusés : Madame RENAULT Christelle qui donne pouvoir à Madame GRATEDOUX Chantal ; Madame POIRIER Véronique qui donne pouvoir à Monsieur POMMIER Olivier ; Madame MILITON Audrey qui donne pouvoir à Madame GOURMEL Aurélie ; Madame MORTIER Nathalie qui donne pouvoir à Monsieur TOUZARD Michel ; Madame CABARET Nelly qui donne pouvoir à Monsieur GUELFY Cyrille et Monsieur LETAY Francis qui donne pouvoir à Monsieur CHOLLET David.

Absent : Monsieur GUITTET Fabien.

Secrétaire de séance : Madame GRATEDOUX Chantal.

DELIBERATION N°2025-05-10 : OBJET : BUDGET COMMUNAL 2025 : ADOPTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A UNE NOUVELLE ASSOCIATION « LA CLEF DES CHANTS » :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les subventions de fonctionnement aux associations ont été votées lors de la séance de Conseil municipal de fin mars 2025.

Mais, depuis cette séance, une nouvelle demande est arrivée de la part d'une nouvelle association, à savoir la clef des chants. Les nouvelles associations peuvent bénéficier d'une subvention de création de 150 €.

Monsieur le Maire précise que les élus intéressés par ce sujet ne doivent pas prendre part à cette délibération. Madame GRATEDOUX ne participe donc pas à ce point de l'ordre du jour du Conseil municipal.

Monsieur POMMIER annonce que la commission Vie associative propose d'allouer une subvention de création de 150 euros à l'association La Clef des Chants. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de suivre la proposition de la commission Vie associative.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

-d'octroyer une subvention de création de 150 euros à l'association La Clef des Chants, en 2025.

-de mandater Monsieur le Conseiller délégué en charge de la vie associative ou Monsieur le Maire à passer et signer tous les actes relatifs à ces décisions ou en découlant. Adopté à l'unanimité des votants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État, ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de SOULIGNÉ-SOUS-BALLON. Cette dernière dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence gardé durant deux mois vaut décision implicite de rejet. Cette dernière ou la décision expresse pourra être déférée au Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois.

Pour extrait certifié conforme.

Le 16 juin 2025.

Le Maire,



David CHOLLET

La secrétaire de séance,



Chantal GRATEDOUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203405-20250522-2025-05-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2025

Publication : 20/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

